Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DASCO 1015 Prestations d'accompagnement au CAP petite enfance par la validation des acquis de l'expérience (VAE) - Marché de services - Modalités de passation.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de lancement d'un marché à bons de commande en vue de prestations d'accompagnement au CAP petite enfance par la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour une durée de deux ans, reconductible une fois ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés, en application des articles 30 et 77 du Code des Marchés Publics, le principe et les modalités de lancement d'un marché à bons de commande pour des prestations d'accompagnement au CAP petite enfance par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Article 2 : Sont approuvés le Cahier des Clauses Administratives Particulières, le Cahier des Clauses Techniques Particulières et le Règlement de la Consultation, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 011, nature 6184, rubrique 0203, au titre des exercices 2014 et ultérieurs, sous réserve de décision de financement.